



## CFE-CGC Siège

---

Cher(e) collègue,

La **CFE-CGC du Siège** vient de signer l'accord OATT qui entrera en application à compter du 1<sup>er</sup> février prochain. La première organisation syndicale du Siège est aussi la première à apposer sa signature sur un texte majeur... **Ce texte définit en effet un cadre collectif qui vous permettra, dès le mois prochain, d'effectuer des choix individuels déterminants pour mieux équilibrer vie professionnelle et vie personnelle.** Même si certains aspects de ce texte auraient pu être meilleurs - nous allons y revenir dans le détail - vos élus CFE-CGC ont œuvré tout au long des négociations, d'abord au niveau national, ensuite au niveau local, afin d'aboutir à un texte qui permettra, selon nous, d'améliorer vos conditions de travail ainsi que celles de l'ensemble des salariés du Siège de Pôle emploi. En conséquence, **signer aujourd'hui cet accord local, après avoir signé hier l'accord national, c'est, en plus d'afficher une cohérence entre des choix nationaux et locaux, défendre au mieux vos intérêts matériels et moraux.**

**De l'accord national à son adaptation locale... Des textes qui auraient pu être meilleurs...**

La CFE-CGC a donc d'abord signé l'accord national OATT en octobre dernier. Vous pourrez relire [ici](#) les raisons de cette signature. Rappelons simplement que cet accord national permet de sortir de cette multiplicité d'accords nationaux, régionaux et locaux qui produit de considérables inégalités de traitement suivant que l'on peut bénéficier ou pas de tel ou tel dispositif. « *Cet accord représente un enjeu important dans la construction d'une histoire commune* » écrivait alors la CFE-CGC au moment même où elle signait cet accord.

**C'est cette première signature de l'accord national qui a rendu possibles des négociations au niveau local. Ces négociations locales qui découlent de l'accord national étaient essentielles pour construire un cadre collectif adapté aux réalités du Siège vous permettant, entre autres, de choisir au mieux vos horaires de travail. Imaginez une seule seconde... Sans l'accord local, vous devriez travailler, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 heures ! Cette seule perspective démontre la pertinence des négociations locales sur les horaires individualisés.**

Nous n'avons malheureusement pas obtenu satisfaction sur l'ensemble de nos revendications et il est évident que ce texte aurait pu être meilleur. Citons quelques uns des points qui auraient pu être améliorés :

- nous aurions souhaité des **mesures d'aménagement spécifiques des horaires lors de situations exceptionnelles** découlant par exemple des intempéries ou de situations personnelles particulières et/ou ponctuelles : rendez vous médicaux, rentrée scolaire, grève des transports...
- nous aurions souhaité, entre autres, **une fin de plage variable allant au-delà de 18 h 45**, par exemple jusqu'à 20 heures, afin que les dépassements d'horaires auxquels il est parfois impossible d'échapper soient totalement pris en compte.
- nous aurions aussi souhaité **un délai de prévenance plus court pour les prises de RTT d'une durée d'au moins cinq jours** ; l'accord actuel prévoit 30 jours.
- nous aurions enfin souhaité ne soit pas imposé le **retrait de l'amplitude complète de la plage mobile méridienne**, à savoir 2 heures 15, en cas d'absence de « badgeage » pour la pause déjeuner.

Autres points : pour nous, la **récupération des crédits d'heures** en heures et pas seulement en demi-journées aurait été intéressante. Enfin, la CFE-CGC a aussi revendiqué que le **forfait cadre soit accessible aux agents à temps partiel**. Enfin un dernier point pour clore cette liste non exhaustive : pour nous, il est tout simplement inacceptable que les quelques rares **agents publics de niveau IVB au forfait cadre public** perdent le bénéfice de ce dispositif à l'occasion de l'entrée en application

de l'accord. Nous demandons tout simplement à l'Établissement de maintenir ce dispositif pour les quelques agents concernés.

Sachez que **sur tous ces points où nous n'avons pas obtenu pleinement satisfaction nous continuerons de revendiquer, d'agir et de négocier dans tous les lieux où cela est possible. Vos élus CFE-CGC prendront prochainement des initiatives extrêmement concrètes** pour obtenir de nouvelles améliorations de vos conditions de travail.

### **Mais les avancées contenues dans cet accord sont importantes**

La précédente réalité ne doit pas occulter **les nombreuses avancées négociées et obtenues par vos élus**. Lors de nos précédents envois, nous vous avons tenu informés de nos priorités et des résultats des négociations. Rappelons ici quelques points majeurs :

- Il n'y aura **aucun recul pour les agents issus de l'Unédic** : en effet l'accord local Unédic toujours en vigueur ne comporte pas de dispositions plus favorables que celles contenues dans l'accord national signé fin septembre 2010,
- le système de **débit-crédit d'heures** sera considérablement amélioré : un report hebdomadaire de cinq heures sera possible avec un cumul maximal de 15 heures et ce dispositif permettra de prendre **jusqu'à 10 jours de repos supplémentaires par an**,
- La **plage variable du matin** débutera à 8 heures au lieu de 8 heures 15 actuellement,
- La **plage fixe du vendredi après midi se terminera à 15 h30** au lieu de 16 heures actuellement,
- Il sera possible de ne pas arriver avant **9 heures 45 le matin**, heure du début de la plage fixe,
- ....

Il nous faut aussi rappeler ici, en substance et donc sans être du tout exhaustif, les principales avancées apportées par l'accord national. Outre l'harmonisation des horaires pour les salariés travaillant sur un même site,

cet accord :

- permet la création d'un **Compte Epargne Temps pour les personnels de droit privé** (ce CET existait déjà pour les agents de droit public),
- autorise la prise des jours RTT par **demi-journée**,
- permet de travailler à **90 % sur 4 jours par semaine**,
- améliore la **prise en compte des délais de route pour l'exercice de l'activité professionnelle**,
- ...

Cet ensemble de raisons a conduit la CFE-CGC à signer l'accord national en octobre dernier. Aujourd'hui, au niveau du Siège, nous pensons que **l'accord local améliore vos conditions de travail en proposant un cadre collectif permettant à chacun de réaliser au mieux ses choix individuels**. Après avoir été à l'origine des nombreuses avancées contenues dans ce texte, nous en sommes maintenant, fort logiquement, l'un des signataires. Vos réactions sont, comme toujours, les bienvenues par courriel (cliquer [ici](#)).

La CFE-CGC du Siège vous souhaite **une excellente année 2011**. Santé, Bonheur, Promotions... Et surtout l'incontournable triptyque : « amour, gloire et beauté... »

*Cordialement,*

*L'équipe CFE-CGC du Siège*

*Frédéric-Paul Martin, Gilles Merlé, Charles-Hurbain Payart  
Philippe L'Esprit, Michel Pontezière, Patrick Salmon,  
Marie-Claire Bossé, Olivier Le Cardinal, Sylviane Argod.*